

## Litige avec huissier sur ses les frais de retard

## Par **AnselmoDominique**, le **17/12/2014** à **11:05**

## Bonjour,

J'étais redevable auprès de SRF, donc un huissier a été chargé de recouvrer cette créance, j'ai donc pris un accord avec celui-ci pour le régler 4 fois (50€) au mois de novembre j'ai fait un paiement de la dernière mensualité et soldé ce dossier par chèque j'ai réglé cette somme avec deux jours de retard, et je reçois un courrier de ceux-ci m'informant que je devais encore la somme de 39,75€ pour retard.

Donc j'ai fait un chèque pour ce montant que j'ai fais partir le 16/12/14 et ce matin je reçois un appel de l'huissier je lui explique que j'ai envoyé par courrier un chèque de 39.75€, la personne me répond que j'aurai peux être encore des frais car je n'ai pas fait le versement le 15, je lui ai demandé si elle se moquait de moi, elle me dit que c'est le client qui réclame des frais, sachant que la dette principale est déjà payé et que se sont les frais d'huissier qui sont rajoutés au montant de la créance, j'aimerai savoir si cette façon de faire est légale.